



Désignation du Matériel pour l'Assurance « AIR PACK MATERIEL » Licence Assurances 2007

Afin que la garantie soit acquise, ce document doit être complété et retourné
en même temps que votre licence assurance 2007 + règlement à :
FFVL - 4 Rue de Suisse - 06000 NICE

NOM : **Prénom :**
Adresse :
Code Postal : **Ville :** **Pays :**
Tel : **Email :** **Profession :**

Cocher l'option retenue :

| Capital assuré | Cotisation forfaitaire Formule A | Cotisation forfaitaire Formule B |
|-------------------------------|---|---|
| De 0 à 1.000 € | <input type="checkbox"/> 20 € | <input type="checkbox"/> 40 € |
| De 1.001 à 2.000 € | <input type="checkbox"/> 40 € | <input type="checkbox"/> 80 € |
| De 2.001 à 3.000 € | <input type="checkbox"/> 80 € | <input type="checkbox"/> 120 € |
| Franchise par sinistre | 100 € | 100 € |

Votre matériel est-il utilisé pour votre ou vos pratique(s) : Plusieurs choix sont possibles
 PARAPENTE DELTA KITE CERF VOLANT

DECLARATION DU MATERIEL A ASSURER

ATTENTION : Pour que la garantie soit acquise, vous devez obligatoirement :
1/ Préciser la marque du matériel + n° série (uniquement si le matériel en possède un).
2/ Préciser le nombre pour chacun des matériels

- Aile : Harnais : Casque :
- Parachute de secours : Combinaison de vol : Gants :
- Chaussures adaptées : Lunettes adaptées : Board :
- Sacs spécifiques : Gonfleur électrique : Skis :
- Mountain board : Snowboard :
- Barres avec lignes : Emetteurs-récepteurs VHF :
- Instrumentation électronique (variomètre, altimètre, GPS, boussole, Anémomètre..) à déclarer :
.....
- Autres à déclarer :
.....

Si vous souhaitez apporter des modifications au contrat en cours d'année, il y aura lieu de nous en informer par écrit.

Le proposant soussigné déclare que les renseignements qui précèdent sont à sa connaissance exacts et propose qu'ils servent de base à l'établissement du contrat qu'il peut souscrire. Toute réticence ou déclaration intentionnellement fautive, toute omission ou déclaration inexacte entraîne suivant le cas les sanctions prévues aux articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances

Date d'effet = Date d'envoi de la licence assurance 2007, le cachet de la poste faisant foi.

Expiration de la garantie : 31/12/2007. Sans tacite reconduction.

- Je déclare avoir pris connaissance et accepte la notice d'information remise avec la licence assurance 2007. Les Conditions particulières, générales et spéciales du contrat HELVETIA n° 78612 sont disponibles sur notre site Internet www.air-assurances.com ou sur simple demande.

- Je prends note que la copie de la facture du matériel sera exigée en cas de sinistre.

Signature :

Date :